

Date d'émission 05-avr.-2007

Date de révision 05-avr.-2016

Numéro de révision 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit Mothers Leather Cleaner
Code du Produit 06412, 36412
Utilisation recommandée Soins de voiture

Adresse Fournisseur

MOTHERS POLISHES WAXES CLEANERS
5456 Industrial Drive
Huntington Beach, CA 92649
TEL: 714-891-3364
FAX: 714-893-1827

Téléphone en cas d'urgence chimique Chemtrec 1 800 424-9300
Téléphone en cas d'urgence 029714-0900

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des urgences

Irritation de peau et d'oeil de cause de mai
Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté

Aspect blanc cassé.

État physique Liquide.

Odeur Agrumes

Effets potentiels sur la santé

Voies majeures d'exposition

Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Toxicité aiguë

Yeux

Risque d'irritation.

Peau

Risque d'irritation. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées.

Inhalation

Pas d'effet connu.

Ingestion

Aucun effet connu d'après les informations fournies.

Effets chroniques

Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté.

Conditions médicales aggravées

Aucun à notre connaissance.

Danger pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour d'autres informations écologiques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No. CAS	% en poids
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]-.oméga.-hydroxy-	9036-19-5	1-5
D-limonène	5989-27-5	0.1-1
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1-1

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indice d'inflammabilité	Ininflammable.
Point d'éclair	Sans objet.
Moyen d'extinction approprié	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité à un choc mécanique	Aucune.
Sensibilité à une décharge statique	Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

NFPA	Danger pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers physico-chimiques N/A
HMIS	Danger pour la santé 1*	Inflammabilité 0	Danger physique 0	Précautions individuelles B

*Indique un risque chronique pour la santé

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles	Éviter le contact avec les yeux.
Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement	Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Méthodes de confinement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Méthodes de nettoyage	Endiguer. Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec les yeux.
Entreposage	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir loin de la congélation

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives au sujet de l'exposition Ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particulières à une région.

Danger immédiat pour la vie ou la santé

Mesures d'ordre technique Douches
Points de lavage des yeux
Systèmes d'aération

Équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Gants de protection.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une aération ou une évacuation peut s'avérer nécessaire.

Mesures d'hygiène A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc cassé.	Odeur	Agrumes.
Seuil de l'odeur	Pas d'information disponible.	État physique	Liquide.
pH	9.8	Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans objet.	Point/intervalle d'ébullition	110 °C
Température de décomposition	Pas d'information disponible.	Limites d'inflammation dans l'air	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Solubilité	Pas d'information disponible.
Densité	1.0023	Pression de vapeur	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	< 3
Densité gazeuse	Donnée non disponible.		
Viscosité	600-900 cps		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Produits incompatibles	Aucun à notre connaissance.
Conditions à éviter	Ne pas congeler.
Produits de décomposition dangereux	Aucun à notre connaissance.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit	Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies
Inhalation	Pas d'effet connu. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Contact avec les yeux	Pas d'effet connu.
Contact avec la peau	Pas d'effet connu.
Ingestion	Pas d'effet connu.

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 épidermique	CL50
Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)ph ényl]-.oméga.-hydroxy-	= 4190 mg/kg (Rat)		
1-Méthyl-2-pyrrolidone	= 3598 mg/kg (Rat)	= 2500 mg/kg (Rat) > 5000 mg/kg (Rabbit)	= 3.1 mg/L (Rat) 4 h
D-limonène	5000 mg/kg (Rat)	>5000 mg/kg (Rabbit)	-

Toxicité chronique

Toxicité chronique	Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou suspecté.
Cancérogénicité	Il n'existe aucun ingrédient cancérigène connu dans ce produit.

Nom Chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
D-limonène		Group 3	-	-

Effets sur l'organe-cible	Aucun à notre connaissance.
----------------------------------	-----------------------------

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia magna (Puce d'eau)
D-limonène		LC50 96 h: 0.619-0.796 mg/L flow-through (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 35 mg/L (Oncorhynchus mykiss)		
1-Méthyl-2-pyrrolidone	EC50 72 h: > 500 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	LC50 96 h: = 832 mg/L static (Lepomis macrochirus) LC50 96 h: = 4000 mg/L static (Leuciscus idus) LC50 96 h: = 1072 mg/L static (Pimephales promelas) LC50 96 h: = 1400 mg/L static (Poecilia reticulata)		EC50 48 h: = 4897 mg/L (Daphnia magna)
Nom Chimique		log Pow		
1-Méthyl-2-pyrrolidone		-0.46		

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballages contaminés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Codes de déchets dangereux de la Californie 331

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées par l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom Chimique	Déchets dangereux de la Californie
D-limonène	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
TDG	Non réglementé
MEX	Non réglementé
ICAO	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS	Est conforme à (aux)
ELINCS	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - États-Unis - Article 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES – liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Nom Chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil %
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	0.1-1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluant conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce produit, comme fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou le Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques au niveau, local, régional ou provincial concernant les déversement de ce produit.

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

Nom Chimique	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
1-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	Developmental

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

Le « X » signifie que les ingrédients sont indiqués dans la liste du droit de savoir de l'état.

Nom Chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
1-Méthyl-2-pyrrolidone	X	X	X		

Règlements internationaux

Mexique - classe Risque minimal, classe 0

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

Component	NPRI
1-Méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4 (<1)	X

16. AUTRES INFORMATIONS

Préparé par Bonne gestion des produits
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date d'émission 05-avr.-2007

Date de révision 05-avr-2016

Note sur la révision Changement de nom.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche technique santé-sécurité